

# VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles  
Septembre 2025

## Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

**246 Md€**

Volume des échanges de biens et services entre la France et les pays du Benelux en 2024

### Région du Benelux

- La région Benelux se maintient comme partenaire économique important de la France
- Les écarts de finances publiques au sein de la zone Benelux se traduisent directement dans les conditions d'emprunt souverain
- Réactions à l'accord commercial entre l'UE et les États-Unis dans la région Benelux
- Les positions contrastées des pays du Benelux à l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur

### Belgique

- Vers une privatisation partielle de Belfius, la troisième banque de Belgique
- Stress test du secteur bancaire : Belfius et KBC résilients
- La Belgique s'oppose à la mobilisation des avoirs russes pour l'Ukraine
- Hausse de la dette de Bruxelles-Capitale

### Luxembourg

- Attractivité du Luxembourg en 2024 : un léger recul malgré la résilience du secteur financier
- La CSSF publie son rapport annuel pour 2024

### Pays-Bas

- Le PLF 2026 néerlandais soutient le pouvoir d'achat dans un contexte macroéconomique et budgétaire résilient
- En 2024, le pouvoir d'achat des ménages néerlandais a enregistré sa plus forte hausse depuis 2001
- Euronext met en place les changements de méthodologie et de composition de sa famille d'indices AEX

# Région du Benelux

## La région Benelux se maintient comme partenaire économique important de la France

**La coopération économique entre la France et la région du Benelux s'illustre avant tout par l'intensité des échanges commerciaux.** En 2024, le Benelux a représenté 12,2 % du commerce extérieur de la France en matière de biens, soit un volume de 155 Md€, les trois pays se classant parmi les dix premiers partenaires commerciaux de l'Hexagone. La Belgique occupe la troisième place, avec 98 Md€ d'échanges bilatéraux (7,7 % du total des flux français), tandis que les Pays-Bas se positionnent au huitième rang avec 53 Md€ (4,1 %). En raison de la taille plus restreinte de son marché, le Luxembourg figure au 42e rang, avec un volume d'échanges de 5 Md€, soit 0,4 % du total des échanges français ; la France demeure néanmoins le troisième partenaire commercial du Grand-Duché. En 2024, la France enregistre un excédent commercial vis-à-vis du Luxembourg (+1,3 Md€ en 2024), mais reste déficitaire à l'égard de la Belgique (-7,2 Md€) et des Pays-Bas (-6,3 Md€).

Le Benelux constitue également un partenaire stratégique en matière d'investissements directs. Le Luxembourg et les Pays-Bas sont, respectivement, les premier et deuxième investisseurs étrangers en France, avec des stocks d'IDE s'élevant à respectivement 187 Md€ (soit 20,1 % du total) et 128 Md€ (14,0 %) en 2024. La Belgique se classe au sixième rang, avec un stock de 66 Md€ (7,1 %). La France est également un investisseur de premier plan dans la région. Les Pays-Bas représentent sa principale destination d'investissement français au sein de l'Union européenne – et la seconde à l'échelle mondiale après les États-Unis – avec un stock de 206 Md€ en 2024. La Belgique et le Luxembourg figurent respectivement aux quatrième (126 Md€) et septième rangs (81 Md€) des destinations des IDE français à l'étranger.

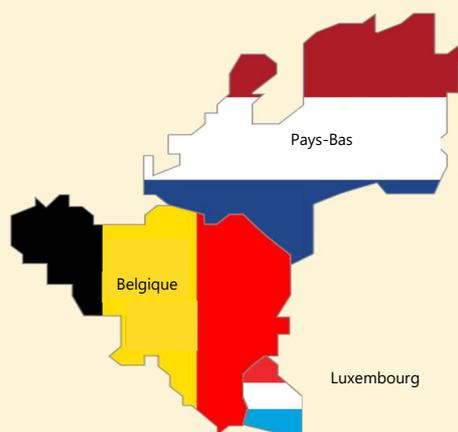
## Le Benelux et la France

**Partenaire commercial** : 155 Md€

**Volume IDE Benelux en FR** : 381 Md €

**Volume IDE FR au Benelux** : 413 Md€

**Filiales du Benelux en FR** : 6 201



	Echanges commerciaux FR-Benelux (en Md€)		Partenaires d'investissements		
	2024		2024	2024	2022
	Biens	Services	IDE en FR (Md€)	IDE FR au Benelux (Md€)	Filiales en FR
<b>Belgique</b>	97,6	35,0	66	126	2 000
<b>Luxembourg</b>	4,7	25,0 (2023)	187	81	3 111
<b>Pays-Bas</b>	52,6	31,0	128	206	1 090
<b>Benelux</b>	<b>155</b>	<b>91,0</b>	<b>381</b>	<b>413</b>	<b>6 201</b>

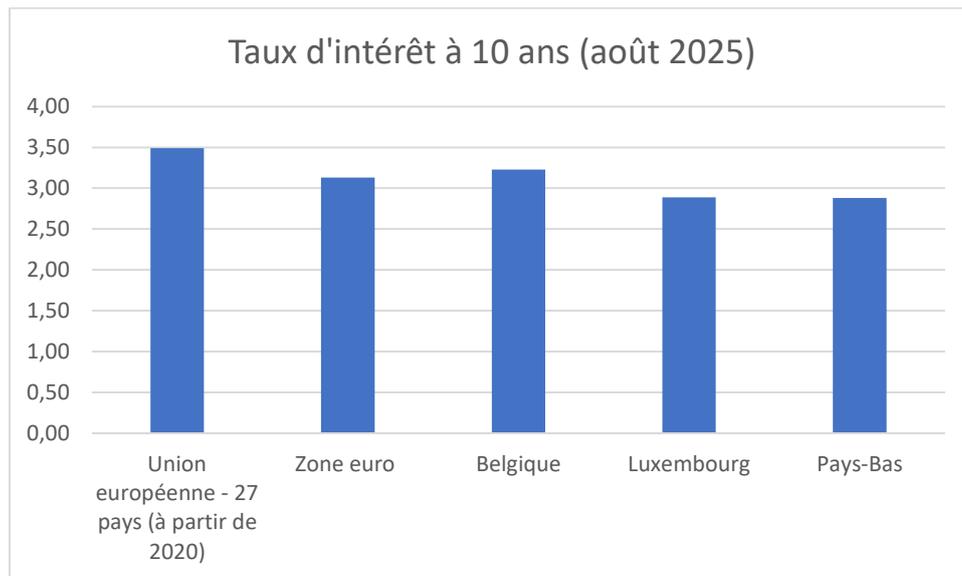
Source : Douanes françaises. Eurostat, calcul du SER.

### Les écarts de finances publiques au sein de la zone Benelux se traduisent directement dans les conditions d'emprunt souverain

En 2024, le taux d'endettement total pour la Belgique s'élevait à 104,4 % du PIB tandis que la hausse attendue du niveau de déficit - à 5,5 % du PIB en 2025 contre 4,5 % en 2024 – devrait faire progresser le besoin de refinancement de la dette belge. Dans ce contexte l'agence Fitch a abaissé la note souveraine de la Belgique à **A+** avec perspective stable en juin, invoquant la trajectoire déficitaire, les incertitudes entourant la consolidation budgétaire, ainsi que des pressions structurelles telles que le vieillissement démographique et l'augmentation des dépenses de défense. Les notations de S&P (**AA**, perspective négative) et de Moody's (**Aa3**, perspective négative) seront réévaluées en octobre. Sur les marchés, le taux d'emprunt à 10 ans belge s'établissait ainsi à 3,23 % en août 2025, soit 10 points de base (pdb) au-dessus de la moyenne de la zone euro, mais 26 pdb en dessous de la moyenne de l'Union européenne.

Le Luxembourg et les Pays-Bas affichent une situation budgétaire plus favorable. En 2024, la dette publique du Luxembourg s'élevait à 26,3 % du PIB et marquait des besoins de financement limités, en cohérence avec un déficit public contenu à 0,8% du PIB en 2025 et prévu à 0,4 % en 2026. Les Pays-Bas présentent également un profil budgétaire solide. La dette publique représentait 43,7 % du PIB à la fin de l'année, bien en deçà de la moyenne européenne. La situation

budgetaire des deux pays est saluée par les agences de notation : le Luxembourg et les Pays-Bas conservent la meilleure note possible auprès des trois principales agences – AAA (Fitch, S&P) et Aaa (Moody's), toutes assorties d'une perspective stable. Cette crédibilité se traduit par des conditions de financement favorables : en août 2025, le taux d'intérêt à 10 ans s'établissait à 2,88 % pour les Pays-Bas et 2,89 % pour le Luxembourg, soit environ 60 pnb en dessous de la moyenne européenne, et 25 pnb en dessous de la moyenne de la zone euro. Toutefois, selon les prévisions de l'Office du Plan, si le taux néerlandais à 10 ans pourrait reculer à 2,7 % en 2026, une remontée progressive de la charge d'intérêt est à moyen terme, en lien avec la persistance des déficits, prévu à -2,1 % en 2025 après -0,9 % en 2024, et l'arrivée à échéance d'emprunts contractés à des taux historiquement bas.



Source : Eurostat

## Réactions à l'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis dans la région Benelux

Le 27 juillet 2025, la présidente de la Commission européenne, Mme Ursula von der Leyen, et le président des États-Unis d'Amérique, M. Donald Trump, ont conclu un accord portant sur les droits de douane et les relations commerciales entre les deux blocs. En vertu de cet accord, un droit de douane unique de 15 % s'appliquera aux importations de la plupart des marchandises originaires de l'Union européenne vers les États-Unis à compter du 7 août 2025. Des droits de douanes additionnels continuent de s'appliquer sur certains secteurs.

Les gouvernements des États membres du Benelux ont exprimé un soulagement prudent à l'issue de cette négociation, saluant notamment la diminution des incertitudes pesant sur les échanges transatlantiques. Le Premier ministre du Royaume de Belgique, M. Bart De Wever, a déclaré être « soulagé », tout en précisant qu'« il n'y a pas lieu de se réjouir ». En 2024, les États-Unis représentaient le quatrième partenaire commercial de la Belgique, et son principal partenaire en dehors de l'Union européenne. Les échanges bilatéraux de biens ont atteint un volume total de 69,4 Md€, dont 34,5 Md€ d'exportations belges. De son côté, le Premier ministre du Royaume des Pays-Bas, M. Dick Schoof, a indiqué sur la plateforme X : « Bien sûr, l'absence de

droits de douane aurait été préférable, mais cet accord apporte davantage de clarté à nos entreprises et renforce la stabilité du marché. » Il a souligné que cet accord revêt un caractère « vital pour une économie ouverte comme [celle des Pays-Bas] », en rappelant que les exportations néerlandaises de marchandises vers les États-Unis dépassent 50 Md€ par an, soit 6,5 % des exportations nationales. Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'est également félicité des avancées en matière de lisibilité pour les acteurs économiques et a salué la coordination entre les États membres de l'Union européenne. En 2024, les échanges de biens entre le Luxembourg et les États-Unis se sont élevés à 2,3 Md€, tandis que les échanges de services ont atteint 29,6 Md€. À la suite de la signature de cet accord, les trois gouvernements ont appelé à un renforcement du marché unique européen, considéré comme essentiel pour assurer la compétitivité des entreprises de l'Union.

## Les positions des pays du Benelux à l'accord entre l'Union européenne et les pays du Mercosur sont contrastées

La Commission européenne a validé, le 3 septembre 2025, le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay, Bolivie). Ce projet sera ensuite soumis notamment à la validation des 27 États membres de l'UE avant d'être définitivement entériné.

En **Belgique**, où les échanges avec le Mercosur représentaient en 2024 environ 1 % des exportations et 0,6 % des importations, le gouvernement wallon s'oppose à l'accord dans sa forme actuelle. La ministre régionale de l'Agriculture, Anne-Catherine Dalcq, a évoqué un possible refus ou une abstention, pointant l'absence de clauses miroirs garantissant des normes sociales et environnementales équivalentes. Dans l'opposition, Yvan Verougstraete (Renew) a proposé un groupe de vigilance pour évaluer les implications juridiques du texte. À l'inverse, plusieurs organisations patronales (FEB, VOKA, Unizo, etc.) ont appelé à une approche constructive, soutenant l'accord comme un levier pour l'économie belge.

Au **Luxembourg**, où le Mercosur représente une part plus modeste du commerce extérieur (0,76 % des exportations, 0,12 % des importations), le gouvernement de Luc Frieden soutient l'accord, y voyant une opportunité stratégique pour une économie ouverte soucieuse de diversification. Cette position est cependant critiquée par des ONG locales (ASTM, Greenpeace, Mouvement écologique...), qui dénoncent des risques environnementaux, sociaux et démocratiques. La FEDIL, principale organisation patronale, soutient au contraire l'accord, qu'elle juge bénéfique à la fois pour le Luxembourg et pour l'Union.

Aux **Pays-Bas**, le gouvernement n'a pas encore arrêté sa position. La coalition est divisée : le VVD soutient l'accord pour ses perspectives économiques, tandis que le BBB reste réservé, notamment sur les questions agricoles. Dans une lettre adressée au Parlement le 16 décembre, le gouvernement a indiqué vouloir prendre en compte les préoccupations exprimées, tout en laissant ouverte la possibilité d'un soutien futur à l'accord après évaluation de ses impacts.

# Belgique

## Vers une privatisation partielle de Belfius, la troisième banque de Belgique

À l'occasion de la présentation de ses résultats semestriels fin août, le PDG de Belfius, Marc Raisière, a annoncé le lancement des travaux préparatoires en vue d'une privatisation partielle de la banque. Depuis son sauvetage par l'État belge en 2011, Belfius est devenue la seule banque généraliste détenue à 100 % par l'État, représentant aujourd'hui la troisième plus grande banque du pays (187 Md€ d'actifs en 2024). Cette initiative fait suite à la demande officielle du ministre des Finances, Jan Jambon, formulée à la mi-juillet, en faveur de l'ouverture du capital de la banque à hauteur de 20 % à un ou plusieurs investisseurs extérieurs.

Le gouvernement De Wever justifie cette décision principalement par des raisons budgétaires : la cession partielle pourrait rapporter près de 2 Md€ à l'État en 2025. En parallèle, Belfius a déjà versé à l'État un dividende ordinaire de 445 M€ et un dividende extraordinaire de 250 M€ en 2024. Le produit de cette opération permettrait de financer les dépenses supplémentaires en matière de défense et de réduire le déficit fédéral, estimé à 26,6 Md€ cette année. Du point de vue du directoire de Belfius, cette privatisation partielle répond à plusieurs objectifs : diversifier l'actionnariat, réduire la dépendance à l'État, et accueillir des investisseurs stratégiques susceptibles d'apporter une valeur ajoutée, notamment sur les plans technologique et géographique, Belfius ne disposant actuellement d'aucune filiale à l'étranger. Cette réorganisation s'inscrit également dans la dynamique de lancement de **Belfius Private**, sa nouvelle branche dédiée à la gestion patrimoniale, opérationnelle depuis septembre. L'objectif affiché est de devenir la première banque privée belge d'ici cinq ans, avec 100 Md€ d'actifs sous gestion en 2030 contre 60 Md€ prévus en 2025.

Les modalités de la privatisation seront définies en octobre, pour une cession effective prévue au premier semestre 2026. Il s'agirait d'un placement privé, piloté par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPIM), le fonds souverain belge, et non d'une introduction en bourse, jugée trop risquée.

## Stress test du secteur bancaire : Belfius et KBC résilients

Le 1er août, [l'Autorité bancaire européenne \(EBA\)](#) a publié les résultats détaillés de son stress test, incluant les banques belges Belfius et KBC Group. ING Belgique et BNP Paribas Fortis y ont participé via leurs groupes bancaires d'origine.

Belfius et KBC affichent une résilience jugée satisfaisante, illustrant l'importance de maintenir des coussins de capital solides pour faire face à d'éventuels chocs économiques ou géopolitiques. En 2024, leurs ratios CET1 s'élèvent à 14,9 % pour Belfius et 16,3 % pour KBC, des niveaux comparables à ceux des grandes banques de la zone euro.

Dans le scénario adverse simulé jusqu'en 2027, ces ratios diminueraient de 392 pdb pour Belfius et de 294 pour KBC, contre une baisse moyenne de 370 pdb pour l'ensemble des banques de l'UE (contre 479 pbs lors du test de 2023) et de 400 pour celles de la zone euro. Les groupes ING (Pays-Bas) et BNP Paribas (France) enregistrent, pour leur part, des baisses plus limitées : 227 et 235 pdb respectivement, en net recul par rapport aux niveaux observés en 2023 (398 pbs pour BNP Paribas).

Aligné sur la moyenne européenne, le secteur bancaire belge confirme ainsi sa solide solvabilité dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques et des incertitudes macroéconomiques persistantes.

## La Belgique s'oppose à la mobilisation des avoirs russes pour l'Ukraine

Alors que l'UE débat de l'utilisation des avoirs russes immobilisés pour financer un « prêt de réparation » à l'Ukraine, la mobilisation des actifs domiciliés en Belgique suscite des réticences. Contrairement à une confiscation, l'immobilisation des avoirs empêche leur utilisation tout en générant des recettes fiscales à travers les intérêts produits par ces fonds.

Au cœur du dispositif figure **Euroclear**, infrastructure spécialisée dans la conservation et le règlement-livraison de titres financiers, qui gère près de 194 Md€ d'actifs russes immobilisés à Bruxelles, représentant l'essentiel des avoirs bloqués dans l'UE. Depuis le début des sanctions, les paiements de coupons et rachats dus à des entités russes sanctionnées continuent de s'accumuler dans ses comptes. Au premier semestre 2025, Euroclear a dégagé 2,7 Md€ de revenus d'intérêts (-21 % en g.a.), mais a également constitué une provision de 1,8 Md€, dont 1,5 Md€ destinée à la Commission européenne. L'entreprise met en garde contre les risques systémiques qu'une saisie précipitée pourrait engendrer : affaiblissement de la stabilité financière et perte de confiance des investisseurs internationaux envers Bruxelles comme place de conservation sécurisée.

Face à l'approche prônée par Ursula von der Leyen et Friedrich Merz, la **Belgique défend une position prudente et sceptique**. Le gouvernement insiste sur la nécessité de garanties juridiquement contraignantes pour se prémunir contre les risques légaux et financiers. Le Premier ministre Bart De Wever redoute en outre qu'une confiscation soit perçue par Moscou comme un acte de guerre, exposant potentiellement la Belgique à des représailles, notamment en raison du rôle stratégique d'Euroclear.

## Hausse de la dette de Bruxelles-Capitale

En 2025, [la dette de la Région de Bruxelles-Capitale](#) (RBC) dépasse les 14,5 Md€, tandis que ses recettes s'élèvent à 6,0 Md€, portant l'endettement à 247 % des recettes annuelles. Faute de gouvernement régional, le budget 2026 est reconduit par douzièmes provisoires, sans perspective pluriannuelle claire.

En 2022, la dette de la RBC s'élevait encore à 10,3 Md€. Cette progression rapide s'explique par une hausse des dépenses (6,3 Md€ en 2025), plus rapide que celle des recettes (6,0 Md€), entraînant un

déficit structurel estimé à 0,5 Md€ en 2023 contre 0,3 Md€ en 2024. Parallèlement, les charges d'intérêt pèsent de plus en plus lourd sur le budget, représentant 3,5 % des recettes en 2022, 4,9 % en 2023, 6,5 % en 2024, et devraient approcher les 7 % en 2027. Cette situation a conduit [Standard & Poor's](#) à abaisser en juin 2025 la note de crédit de la RBC de « A+ » à « A », avec une perspective négative.

Ce déséquilibre budgétaire s'inscrit notamment dans une problématique plus large liée à la structure fiscale : bien que la RBC génère près de 18 % du PIB national, elle ne perçoit qu'environ 10 % des recettes de l'impôt sur les personnes physiques, en raison du principe de taxation au lieu de résidence. De nombreux navetteurs, notamment originaires des communes flamandes, ne versent ainsi pas d'impôt direct à la RBC tandis que des mécanismes compensatoires fédéraux ne corrigent pas entièrement cette asymétrie.

## Luxembourg

### Attractivité du Luxembourg en 2024 : un léger recul malgré la résilience du secteur financier

Selon l'étude EY « Luxembourg Attractiveness Survey 2025 », l'attractivité du Luxembourg a connu un recul en 2024, tant en termes de nombre de projets, qui sont passés de 37 en 2022 à 33 en 2024, qu'en termes de perception des investisseurs, avec une diminution de leur volonté d'investir (de 60 % en 2023 à 56 %) et d'étendre leurs activités (de 72 % à 57 %). Cette détérioration traduit en partie la contraction de 5 % des investissements directs étrangers (IDE) à l'échelle européenne, dans un contexte marqué par un désengagement prononcé des investisseurs américains. L'investissement étranger au Luxembourg se concentre principalement dans les services, qui représentent 55 % des projets, soit plus du double de la moyenne européenne (27 %). Malgré une concurrence exacerbée, le secteur financier luxembourgeois demeure le moteur de la croissance, enregistrant une progression de 20 % de ses IDE en 2024, et représentant 36 % des projets d'investissement.

La compétitivité de ce secteur repose sur la robustesse de l'industrie des fonds, qui gère près de 7 300 milliards d'euros d'actifs en 2024, ainsi que sur un cadre fiscal caractérisé par son attractivité, sa prévisibilité et sa stabilité, qualités reconnues par 53 % des investisseurs, lesquels soulignent l'incidence favorable des récentes réformes fiscales. Néanmoins, plusieurs défis limitent cette attractivité : la hausse des coûts ainsi que la charge administrative croissante, qui incitent certains investisseurs à privilégier les États-Unis ; la pénurie de compétences spécialisées, notamment dans les domaines de la technologie, de l'ingénierie et de l'énergie, identifiée comme une priorité par 41 % des investisseurs luxembourgeois, contre 34 % au niveau européen ; enfin, la nécessité de renforcer le soutien aux industries stratégiques — telles que les cleantech, l'intelligence artificielle et la défense — ainsi que de moderniser le cadre réglementaire, 45 % des investisseurs appelant à une plus grande flexibilité réglementaire pour les secteurs émergents.

Au regard de ces constats, le maintien de l'attractivité du Luxembourg en tant que destination d'investissement privilégiée repose – selon l'étude – sur le renforcement de son écosystème de compétences, l'adaptation et la modernisation de son cadre réglementaire, ainsi que l'amélioration de ses infrastructures numériques, le tout dans un environnement fiscal favorable et stable.

## La CSSF publie son rapport annuel pour 2024

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a publié, le 28 août, son rapport annuel sur la surveillance des acteurs financiers en 2024. Soutenue par sa notation AAA, elle réaffirme son ambition de consolider la position du Luxembourg comme « place financière majeure », en attirant les investisseurs internationaux et en facilitant l'intégration réglementaire des solutions innovantes telles que la tokenisation et la blockchain. Elle réitère son soutien au label « Finance Europe » ainsi qu'à la simplification et à l'allègement des charges réglementaires dans le cadre de l'Union de l'épargne et de l'investissement.

Pilier central du secteur financier luxembourgeois, les fonds d'investissement et organismes de placement collectif (OPC) ont géré près de 7 206 Md€ d'actifs, dont 5 858 Md€ supervisés par la CSSF en 2024, soit 81 % du total. L'année a été marquée par la stabilisation des fonds exposés au marché immobilier et des flux favorables vers les titres à revenu fixe, liés aux taux d'intérêt élevés à court terme, ce qui a permis une croissance de 20 % des actifs des fonds monétaires et de 5,9 % pour les fonds obligataires. Sur le plan prudentiel, la CSSF a infligé six amendes lors de 53 contrôles sur place, couvrant 20 % des avoirs gérés par les gestionnaires de fonds d'investissement (GFI) autorisés.

Les autres acteurs financiers affichent une stabilité relative en 2024 par rapport à 2023 : +15,2 % pour les établissements d'investissement (1 210 M€), +1,7 % pour les fonds de pension (1 288 M€), -0,7 % pour les prestataires de services financiers (PSF) spécialisés (6 326 M€), +11 % pour les établissements de paiement et de monnaie électronique (13 Md€), et +0,9 % pour les banques (938 Md€). La marge d'intérêts bancaire a progressé de 4,4 %, tandis que les ratios prudentiels CET1 et LCR restent élevés, respectivement à 23,0 % et 244 %. Le marché immobilier, résidentiel et commercial, demeure toutefois un secteur à surveiller selon l'institution.

Stratégiquement, 2024 a été marquée par l'engagement fort de la CSSF dans la transformation numérique du secteur financier luxembourgeois. Outre l'entrée en vigueur du règlement Markets in Crypto-Assets (MiCA), encadrant l'autorisation et la surveillance des crypto-actifs, la CSSF conduit des projets de tokenisation visant à émettre des instruments financiers sur blockchain. Sa priorité pour 2025 sera la mise en œuvre de l'AI Act, règlement européen régissant l'intelligence artificielle, qui s'appliquera également au secteur financier.

## Le projet de loi de finances (PLF) 2026 néerlandais soutient le pouvoir d'achat dans un contexte macroéconomique et budgétaire résilient

**Le ministre des Finances démissionnaire a présenté, le mardi 16 septembre 2025, le projet de loi de finances pour l'année 2026.** Dans un contexte macroéconomique globalement résilient, malgré des incertitudes persistantes aux niveaux international et national, la croissance des Pays-Bas est estimée à 1,6 % en 2025, puis à 1,4 % en 2026, soutenue principalement par la consommation intérieure.

La principale mesure issue des arbitrages internes de la coalition concerne le maintien de la réduction des accises sur les carburants, pour un coût budgétaire estimé à 1,3 Md€. Cette disposition vise à soutenir le pouvoir d'achat des ménages, dont la progression est estimée à 1,3 % en 2026, et à contenir l'inflation, attendue à 2,1 % contre 2,9 % en 2025.

Les dépenses de l'État sont projetées à 486,3 Md€ (+7,2 % en g.a.), tandis que les recettes s'élèveraient à 451,4 Md€ (+5,1 %). Les principaux postes de dépense demeurent la sécurité sociale (124,7 Md€) et la santé (119,5 Md€). Le ministère des Finances anticipe ainsi un déficit public de -2,9 % du PIB en 2026, contre -2,1 % en 2025, et un ratio d'endettement de 47,8 % du PIB, en hausse de 2,9 pp par rapport aux 44,9 % prévus pour 2025. Les finances publiques néerlandaises continuent ainsi, à ce stade, de respecter les critères de Maastricht en matière de déficit et d'endettement.

## En 2024 le pouvoir d'achat des ménages néerlandais a enregistré sa plus forte hausse depuis 2001

**Dynamisé par la plus forte progression des salaires négociés collectivement depuis quarante ans (+6,8 %), qui compense une inflation IPCH élevée à 3,2 %, le pouvoir d'achat médian a augmenté de 3,6 % en 2024.**

Selon l'Office néerlandais des statistiques (CBS), cette hausse bénéficie en premier lieu aux salariés, dont le pouvoir d'achat a progressé de 5,3 %, soutenu en outre par un allègement de l'imposition sur les revenus du travail. À l'inverse, la hausse pour les travailleurs indépendants s'est limitée à 3,1 %, en raison de la réduction de certaines niches fiscales. Les bénéficiaires d'allocations sociales et les retraités ont connu des augmentations plus modérées, avec une progression respective de leur pouvoir d'achat de 0,2 % et 1,8 %. Pour ces derniers, il s'agit de la première hausse enregistrée depuis quatre ans. Enfin, une revalorisation des aides destinées aux familles avec enfants a contribué à une augmentation du pouvoir d'achat de 4,8 % pour les familles monoparentales et de 5,6 % pour les familles biparentales.

## Euronext met en place les changements de méthodologie et de composition de sa famille d'indices AEX

Euronext a procédé, à compter du 22 septembre 2025, à la mise en œuvre des modifications de méthodologie et de composition de la famille d'indices AEX, annoncées le 11 mars 2025. Ces ajustements, incluant notamment l'ajout de cinq nouvelles composantes à l'indice AEX, visent à mieux refléter la structure du marché néerlandais et à renforcer la pertinence ainsi que l'attractivité de cette famille d'indices pour les investisseurs.

Les entreprises ayant intégré l'[AEX](#) sont : le fonds de capital-investissement CVC Capital, le groupe de café JDE Peet's, la plateforme de livraison de colis InPost, le service de livraison de repas Just Eat Takeaway et la société immobilière WDP. Ensemble, elles représentent une capitalisation boursière de 46 Md€, soit près de 4 % de celle de l'indice AEX.

L'indice [AMS](#) (ex-Midkap) se contracte mécaniquement, du fait du transfert de ces cinq valeurs vers l'AEX, et accueille désormais AMG, Flow Traders, HAL Trust, Havas et Pharming, en provenance notamment de l'ancien AScX.

Par ailleurs, l'indice AScX a été rebaptisé [AMS Next 20®](#), et voit son nombre de composantes réduit de 25 à 20 entreprises, sans intégration nouvelle.

Avec désormais trente composantes, l'AEX demeure de taille modeste à l'échelle européenne. Son élargissement répond toutefois à l'objectif de créer un indice plus diversifié en termes de secteurs et d'émetteurs, à même de refléter l'internationalisation croissante de la place boursière d'Amsterdam et de capter davantage de capitaux passifs, notamment via les fonds indiciels cotés (ETF).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles  
[aude.robins@dgtrésor.gouv.fr](mailto:aude.robins@dgtrésor.gouv.fr), [arnaud.boulangier@dgtrésor.gouv.fr](mailto:arnaud.boulangier@dgtrésor.gouv.fr)

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : [lahaye@dgtrésor.gouv.fr](mailto:lahaye@dgtrésor.gouv.fr)